



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 21318

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir de la centrale thermique EDF de Bouchain, implantée dans l'arrondissement de Valenciennes (Nord). Au regard des besoins qui vont croître, en premier lieu de la croissance démographique de la population mondiale, qui atteindrait 7,4 milliards en 2020, soit une augmentation de 30 % environ, et de la croissance économique qui, pour les pays en développement, a un fort contenu énergétique, il est incontestable que l'appel à toutes les ressources énergétiques disponibles sera nécessaire. Ainsi l'avenir, à court et moyen terme, passe par l'exploitation des installations existantes. De même, de nouveaux modes de production d'énergie doivent être développés et la recherche doit être conduite en ce sens. Certes, une croissance économique forte entraîne une consommation accrue d'énergie, qu'il faut concilier avec le respect de l'environnement. Dans les objectifs à prendre en compte, en matière de politique énergétique, le premier consiste à répondre aux besoins de façon efficace. Parmi les moyens d'atteindre ces objectifs, la production et l'utilisation du charbon national peuvent jouer un rôle tout fait significatif. Il lui demande donc ce qu'il entend entreprendre, afin de pérenniser la centrale thermique EDF de Bouchain, les investissements qu'il entend assurer, pour garantir et développer l'emploi, en tenant compte notamment que l'arrondissement de Valenciennes enregistre le taux de chômage le plus élevé du département du Nord (plus de 20 %).

Texte de la réponse

La question posée concerne l'avenir énergétique et, dans ce cadre, l'utilisation du charbon national et l'avenir de la centrale thermique d'EDF de Bouchain. Elle évoque également les mesures que le Gouvernement compte prendre pour pérenniser la centrale de Bouchain et pour garantir et développer l'emploi dans l'arrondissement de Valenciennes. Les diverses études prospectives s'accordent pour reconnaître que les prochaines décennies verront une croissance importante de la demande énergétique et que cette croissance sera surtout le fait des pays en voie de développement. Les experts considèrent également qu'une grande partie de cette demande énergétique sera couverte par le charbon. Le charbon est donc une énergie d'avenir dans le monde. Mais en France, en raison de conditions géologiques défavorables, l'exploitation des mines de charbon se solde depuis de nombreuses années par des pertes très lourdes qui enlèvent tout intérêt économique à la poursuite de leur activité. En ce qui concerne les futurs choix énergétiques, il convient de rappeler que les moyens de production de l'électricité seront mis en place dans le cadre de la loi sur le développement et la modernisation du service public de l'électricité, qui sera prochainement débattue au Parlement. Dans ce cadre, la compétitivité à moyen et à long termes des différentes filières de production devra être appréciée en prenant également en compte les considérations relatives à l'environnement. Il conviendra très probablement de laisser ouvertes toutes les options (nucléaire, gaz en « cycle combiné », charbon, énergies renouvelables...), en soutenant la recherche de progrès techniques dans chacune des filières. A cet égard, il convient de se féliciter de l'avance technologique de la France dans le domaine des techniques en combustion « propres » du charbon, en dépit de la faible part que représente ce combustible dans le bilan énergétique français. Il n'en reste pas moins que l'utilisation du charbon en vue de la production d'électricité ne doit pas être perçue comme favorable à l'exploitation minière en France. En effet, celle-ci souffre de ces conditions technico-économiques, et non de l'absence des importations de charbon. En ce qui concerne plus précisément la centrale de Bouchain, elle comporte deux tranches de 250

MW fonctionnant au charbon, dont une en activité et une en arrêt garanti pluriannuel. Le parc de production électrique permet aujourd'hui de répondre à nos besoins, compte tenu de l'évolution moderne de la consommation d'électricité. Dans ce contexte, EDF a pu être amené à prendre des décisions de mise en arrêt garanti de certaines tranches thermiques classiques, afin d'optimiser le coût de fonctionnement du système électrique national au bénéfice du service public et de respecter les contraintes environnementales. La tranche de la centrale de Bouchain actuellement en activité continuera quant à elle de contribuer à l'alimentation du système électrique en fonctionnant selon ses besoins.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21318

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6097

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 946